



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 25 mars 2011 -

Nombre légal de Conseillers	33
En exercice	33
Présents	24
Absents représentés	9
Absents	0

L'an deux mille onze, le vingt cinq mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHARBONNIER Régis, Maire.

### **Etaient présents :**

M. JENDOUBI Moncef – M. GUILLEMARD Roger – Mme COCHIN Carole – M. CHAVINIER Pierre – Mme CURIE Marie – M. YON André – Mme MERCEREAU Nathalie – M. BRILLANT Marcel – M. HOUDART Francis – Mme YON Béatrice – Mme LAFFONT Nicole – M. GUINE Michel – M. ABBAD Alain – Mme DURAND Corinne – M. VASSE Thierry – Melle TURPIN Laurence – Melle CHIMOT Laëtitia – M. MAUGAN Stéphane – M. CRESPO José – Mme GALTIER Chantal – M. FOGEL Christophe – Mme MIDOHOUNGBE Georgette – M. VILLENEUVE Jean-Pierre.

### **Absents excusés :**

Mme D'ALMEIDA MESSA Rose a été représentée par Mme MERCEREAU Nathalie

Mr VADIVELOU Deva a été représenté par M. CHARBONNIER Régis

Mr POIRIER Claude a été représenté par Mr HOUDART Francis

Mme PETIT Chantal a été représentée par Mr GUILLEMARD Roger

Mme DANIELOU Armelle a été représentée par Mme CURIE Marie

Melle BONANNI Sophie a été représentée par Mr CHAVINIER Pierre

M. URBAIN Daniel a été représenté par M. VILLENEUVE Jean-Pierre

M. DELCOURT Patrick a été représenté par M. FOGEL Christophe

Mme DE SOUSA Claire a été représentée par Mme GALTIER Chantal

Mme MIDOHOUNGBE Georgette et M. CHAVINIER Pierre sont élus secrétaires de séance.

Mme BLASUTTI Brigitte, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

Le président ouvre la séance.

## **1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2011**

Le Président met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2011.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2011 du conseil a été approuvé à l'unanimité.

## **2 – DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal :

A – Délibérations prises par la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne

- Bureau communautaire du 3 février 2011 :

**DB 2011-6 :** Avis sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pontault-Combault

**DB 2011-7 :** Convention de mise à disposition des piscines communautaires

**DB 2011-8 :** Convention de mise à disposition des terrains de football communautaires

**DB 2011-9 :** Approbation de l'avenant n°1 au marché 2010-17-00 ayant pour objet les travaux de mise en séparatif des réseaux, route de Combault à Villiers-Sur-Marne et avenue des Tourelles au Plessis-Trévisé et autorisation donnée au coordonnateur du groupement conclu avec la commune de Villiers-sur-Marne pour le signer

- Bureau communautaire du 3 mars 2011 :

**DB 2011-10 :** Convention de remboursement des consommations de fluides de la piscine de Sucy-en-Brie

**DB 2011-11 :** Autorisation donnée au Président pour résilier le marché n°2010-47-02 ayant pour objet la collecte du verre en points d'apport volontaire pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

B – Décisions prises sur délégation de signature

<b>MANIFESTATION / OBJET CONTRAT</b>	<b>DATE(E) / DURÉE</b>	<b>NOM DU PRESTATAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Education loisirs</b> <i>Formation aux premiers secours</i>	Du 21 au 22 avril 2011	Protection Civile du Val de Marne	950 € TTC
<b>Education loisirs</b> <i>Séances de découverte du milieu et de l'équitation sur poney</i>	Du 31 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2011 Du 3 au 4 février 2011	Centre Equestre Bayard UCPA	1400 € TTC
<b>Education loisirs</b> <i>Spectacle « la ferme de Tiligolo »</i>	15 juillet 2010	La Ferme de Tiligolo	510 € TTC pour 100 enfants 3 € par enfant suppl.
<b>Education loisirs</b> <i>Débat philo</i>	12 mars 2011	Instet formation	150 €
<b>Education loisirs</b> <i>Spectacle « la fable du monde »</i>	14 avril 2011	Association Spectacles pour enfants Berlingot	Moins de 150 enfants 675 €
<b>Education loisirs</b> <i>Court-métrage Journée de la Femme</i>	Tournage du 21 au 25 février 2011	Association DTR	3120 € TTC
<b>Education loisirs</b> <i>Animation et initiation à la coiffure</i>	Du 23 février 2011 à fin décembre 2011 (6 séances)	ONE KUT	600 € TTC
<b>Culturel</b> <i>Animation brocante</i>	19 juin 2011	FKD Production	1680 € TTC

### **3 – EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **1) NOMINATION DE STEPHANE MAUGAN**

Comme je vous l'annonçais au conseil précédent, Mademoiselle Aurore GUINE a souhaité démissionner de son mandat de Conseillère municipale à compter de fin février. J'ai donc pris le 1<sup>er</sup> mars un arrêté de nomination et je tiens à souhaiter, au nom de l'ensemble de notre conseil, la bienvenue à Monsieur Stéphane MAUGAN qui la remplace.

Je suis sûr que son engagement, les valeurs que nous partageons et son expérience personnelle lui permettront d'apporter un plus aux Boisséens et à notre Conseil.

#### **2) LES MESURES EN FAVEUR DU HANDICAP**

Je tenais à vous rendre compte des mesures prises sur la ville en faveur du handicap. De nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années même s'il reste à faire.

- Dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance nous accueillons dans l'ensemble de nos structures, chaque fois que possible, des enfants en situation de handicap :

Un enfant « trisomique » est actuellement accueilli à la crèche familiale au contact d'un voire deux autres enfants. Il aura 3 ans au moins d'avril et ne pourra pas entrer tout de suite en maternelle. Son passage à la crèche collective est prévu afin de le préparer à vivre dans une collectivité plus importante avant sa rentrée scolaire éventuellement prévue en septembre 2012. Sa maman se fait l'écho, sur son site personnel, de l'intégration de qualité de son enfant au sein de cette structure.

Je tiens à préciser qu'une assistante maternelle qui accueille un enfant « trisomique » perçoit une indemnité supplémentaire de 1,24 euros par heure de présence effective de l'enfant ; majoration que la nouvelle municipalité a mise en place en 2010 au regard des textes réglementaires qui n'étaient pas appliqués dans le passé.

Un bébé « différent » est accueilli à la crèche collective, vous me permettez de ne pas en dire plus pour préserver le secret médical.

Une jeune fille de 13 ans a obtenu une dérogation afin de continuer à fréquenter l'ALP. Elle est accueillie de manière très encadrée (rencontres régulières avec la maman, intégration de l'enfant, cahier de correspondance mis en place entre la direction et la mère). Tout se passe bien même si son handicap demande une grande attention et une adaptation du rythme de l'activité. Nous avons fait un appel au volontariat parmi l'équipe d'animateurs pour financer aux agents « référents » une formation sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

- Sur le domaine public :

Un parcours de la gare à la rue de Sucy a été équipé de feux sonores. Depuis, de nombreux autres feux tricolores sur Boissy ont été équipés d'alerte sonore audible pour les aveugles sur appel à l'aide d'une télécommande fournie par la ville. Ce système est universel en France et permet d'autres usages (accès aux horaires de trains ou informations touristiques par exemple).

Tous les arrêts de bus de la ligne 5 sont équipés de trottoirs rehaussés afin de faciliter l'accès direct au bus ainsi que l'ensemble des quais de la gare routière pour toutes les lignes. Quasiment tous les arrêts de bus de la ville ont été mis en accessibilité, l'un des derniers à l'entrée du parking Pablo Picasso le sera tout prochainement. Dans le cadre de la rénovation du pôle Gare, le RER et tous les quais sont devenus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vous le savez, en 2011, le Parc Relais du RER qui est devenu la propriété de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne va faire l'objet d'une réhabilitation complète. Celle-ci va permettre la mise en accessibilité par un ascenseur qui desservira l'ensemble des niveaux. A chaque étage, des places pour personnes à mobilité réduite seront réservées au plus près de celui-ci et des sanitaires ouverts au public dont l'un handicapé seront créés. Seize autres places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont été créés et balisés sur l'ensemble des parkings de la ville.

Un important programme d'aménagement des trottoirs a été mis en œuvre pour réaliser au droit des passages piétons un surbaissé de trottoir avec les bandes de vigilance podotactiles.

Lors de la requalification d'une voirie nous essayons, lorsque l'urbanisme le permet, d'élargir les trottoirs pour que deux personnes à mobilité réduite puissent se croiser. C'est ce qui va être fait dans la rue de Sucy en 2011, en repoussant la clôture du terrain de la Ferme et en élargissant les trottoirs.

Nous avons aussi procédé à la création de trottoirs sécurisés là où ils n'existaient pas comme le long de l'avenue du Général Leclerc entre le parking Pablo Picasso et la Peupleraie et entre celui-ci et l'avenue Charles de Gaulle ou face à Maurice Préault.

- Dans les bâtiments publics :

Tous les bâtiments nouvellement construits comme la salle des fêtes, la maternelle Dunois ou la Maison de la Famille et de la Petite Enfance répondent aux normes d'accessibilité.

Dans les établissements scolaires, il n'existe pas d'obstacle à l'accueil d'enfants en situation de handicap. La mise en accessibilité des classes a été réalisée en 2009 à l'école Vallou ainsi qu'un sanitaire, celle à la salle de restauration en 2010. Une rampe amovible a été achetée pour l'espace de restauration de l'école primaire Dunois et l'accès à partir de la maternelle réalisé en 2010.

L'accessibilité au Gymnase Préault a été créée en 2009 par la réalisation d'une rampe en enrobé ; la réfection des toilettes handicapées est en cours comme ceux des salles sportives du Forum réalisés en 2010.

Pour le stade Laveau, une barrière spécifique pour l'accès aux terrains de football a été mise en place en 2007.

Concernant le Pôle culturel et la Médiathèque, la plupart des équipements est accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite (ascenseurs, accès de plein pied, toilettes...). Nous accueillons régulièrement les résidents de différents foyers (Domus, la Maison des Orchidées, l'EEP le Petit Château) avec des conditions tarifaires privilégiées.

- Concernant la lutte contre l'isolement :

Vous le savez, nous avons créé de nouveaux services comme le portage de livres à domicile, le bibliomédias avec le téléchargement gratuit de musique et de contenus numériques ou les livres audio pour les déficients visuels.

- Concernant l'accompagnement administratif et social :

Dans le cadre de l'action sociale légale, les demandes d'admission à l'aide sociale pour les personnes handicapées sont, en règle générale, déposées au CCAS qui les transmet à l'autorité compétente. Il s'agit pour le service d'informer les demandeurs sur les conditions de dépôt de ces dossiers, et d'apporter le plus grand soin dans leur constitution.

C'est le cas dans les domaines suivants :

- Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Carte Européenne de Stationnement (CES)
- Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- Allocation Taxi pour les personnes handicapées
- Cartes annuelles de transport Améthyste/Rubis
- Hébergement en établissement
- Service de Transport Filival

Les Boisséens sont renseignés et orientés vers le Conseil Général et la MDPH lorsque l'établissement de leur dossier émane de leur compétence. Dans le cadre de l'action sociale, 2 priorités importantes conduisent l'action sociale municipale et le CCAS :

- L'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées avec des services spécifiques à leur intention :

- service de l'aide à domicile
- service de l'aide ménager
- service du portage de repas
- téléassistance

- L'aide à toute personne en difficulté, qui nous motive à l'examen de toutes les situations difficiles dont nous avons connaissance : invalidité, maladie...

Par ailleurs, nous proposerons au prochain Conseil municipal de délibérer sur l'exonération partielle de la taxe d'habitation des personnes en situation de handicap pour l'année fiscale 2012 car l'Etat a modifié les règles sans alerter les collectivités et elles ont perdu cet avantage en 2010.

Pour terminer sur le domaine privé, nous continuons de nous battre avec le Centre Commercial pour aboutir à l'amélioration de son accessibilité et le rétablissement de l'escalier mécanique vers le RER et nous avons réhabilité en 2010 le passage Murat et la rampe handicapés en partenariat avec la copropriété.

### **3) L'APPEL DES MAIRES DU VAL-DE-MARNE CONTRE LE « DEPECAGE » DE L'EDUCATION NATIONALE**

Comme vous le savez sûrement déjà, je fais partie des huit maires du Val-de-Marne – avec Arcueil, Orly, Fresnes, Valenton, L'Haÿ-les-Roses, Cachan et le Kremlin-Bicêtre – qui ont lancé le 7 mars un appel contre le « dépeçage » de l'Education Nationale et les suppressions de postes d'enseignants qui menacent l'accès au savoir dans les quartiers populaires.

Je vous donne lecture de notre déclaration commune :

## DECLARATION DE MAIRES DU VAL DE MARNE

### **POUR UNE ECOLE PUBLIQUE et REPUBLICAINE !**

Réunis ce jour, nous tenons à dénoncer fermement la nouvelle vague de 16 000 suppressions de postes d'enseignants, de surveillants et personnels administratifs, votées au parlement pour la prochaine rentrée, s'ajoutant aux 50 000 autres depuis 4 ans.

- Avec la non tenue du CDEN au prétexte d'élections cantonales, nous sommes dans un véritable déni démocratique envers les élus locaux, principaux partenaires de l'Education nationale, et envers ses personnels.  
Nous dénonçons les consignes de silence données sur les prochaines mesures de carte scolaire comme l'absence de réponse à nos diverses interpellations en direction de l'Etat et de ses services (préfet, inspection d'académie.)
- Elus de terrain, nous déplorons au quotidien les effets néfastes de ces restrictions de moyens, de la maternelle au lycée :
  - chute alarmante de la scolarisation des moins de 3 ans ,
  - quasi disparition des RASED et de l'aide spécialisée aux enfants en difficulté,
  - insuffisance chronique d'assistants de vie scolaire,
  - remise en question de certaines options au collège et lycée faute de dotations suffisantes,
  - démantèlement de la formation professionnelle des enseignants,
  - remplacements de plus en plus aléatoires des enseignants du secondaire :15 jours de délai, remplacements tardifs de congés longue durée prévisibles,
  - asphyxie de la médecine scolaire qui n'est plus en mesure d'assurer les examens réglementaires auprès des enfants,
  - bourrage des effectifs en classe malgré les difficultés croissantes chez les élèves...
  - la baisse des crédits « politique de la ville » pour les projets de réussite éducative.

Cette liste n'est hélas pas exhaustive. Cela affecte aussi l'offre scolaire, aux contenus pédagogiques et dispositifs éducatifs revus à la baisse.

- Nous alertons le gouvernement sur les dangers que fait courir aux enfants et aux jeunes son renoncement à une égalité d'accès à l'éducation pour tous. Ses réductions budgétaires, avec les suppressions de postes déjà opérées et à venir pour la rentrée 2011, ont les conséquences socio-éducatives préjudiciables pour leur avenir. Nous dénonçons ce gâchis organisé d'une frange importante des élèves .
- Nous refusons de voir les populations de nos villes privées de la qualité indispensable du service public et laïque d'éducation nationale. Face aux difficultés sociales et aux inégalités territoriales, il conviendrait au contraire de renforcer les

moyens consacrés à l'enseignement comme l'indique clairement le Code de l'éducation.

- Nous affirmons que l'éducation doit être un investissement avant d'être une dépense !
- Face à ces mesures unilatérales, graves et sans véritable anticipation des conséquences, nous disons STOP ! STOP au dépeçage de l'éducation nationale remettant en cause l'égalité dans l'accès aux savoirs et connaissances. Le plus haut niveau d'éducation possible pour tous est pourtant l'un des socles fondateurs de l'Ecole publique, laïque et républicaine.
- Nous exigeons une ambitieuse politique publique de l'éducation à la hauteur des enjeux, et des défis sociaux, économiques et culturels de notre temps.

Nous, maires signataires de cet appel, appelons tous nos collègues à une protestation collective devant ces reculs dramatiques, au-delà des mobilisations locales indispensables qui se mettront sans aucun doute en place avec la publication de la prochaine carte scolaire.

Nous appelons tous les maires, et autres élus, quelle que soit leur sensibilité, à se mobiliser en les invitant à soutenir les actions en cours et à impulser une dynamique de mobilisation citoyenne (parents, enseignants, DDEN, syndicats, associations, ...) autour de cette question essentielle.

**Nous proposons une 1ère étape avec un rassemblement de tous les acteurs**

**le Mercredi 30 mars à 16h30 devant l'inspection académique de Créteil.**

Arcueil le 7/03/2011

Daniel BREUILLER

Maire d'Arcueil

Jean-Jacques BRIDEY

Maire de Fresnes

Régis CHARBONNIER

Maire de Boissy-Saint-Léger

Patrick SEVE

Maire de l'Hay-les-Roses

Jean-Yves LE BOUILLONNEC

Maire de Cachan

Christine JANODET

Maire d'Orly

Jean-Luc LAURENT

Maire de Le Kremlin Bicêtre

#### **4) PROLONGEMENT DE LA RUE DES SABLONS**

L'ouverture de ce prolongement assurant la liaison entre l'allée des FFI via le rond point et la ZI de la Haie Griselle est prévue lundi 28 mars 2011. Le pont sera ouvert ultérieurement dès que l'ERDF aura alimenté les feux tricolores. Une visite de réception de l'ouvrage a été réalisée sur place le jeudi 24 mars 2011.

Nous attendons par ailleurs un arrêté préfectoral permettant la mise en service de la ligne de feu sur la future sortie vers Bonneuil/Créteil après l'échangeur de la RN406 pour ouvrir cette voie.

#### **5) INAUGURATION DU CLUB DES ENTREPRISES**

Une naissance c'est toujours un grand moment et j'ai eu le plaisir d'assister à celle du Club d'Entreprises de Boissy-Saint-Léger, le mercredi 9 mars 2011. En présence de Monsieur Jean Louis MAITRE, Président de la Chambre des Métier et de l'Artisanat du Val-de-Marne, nous étions en effet réunis à près de 150 personnes pour la création de ce club d'Entreprises de Boissy-saint-léger qui est avant tout né de la conjonction de la volonté des chefs d'entreprises, et de celle de notre ville avec pour objectif commun, d'apprendre à nous connaître et à travailler ensemble.

Organe de liaison entre les entreprises, la municipalité et les réalités de la vie économique en général, le Club est avant tout un outil au service des entreprises adhérentes, afin de leur offrir dans ce cadre la possibilité d'échanger autour des thématiques qui leurs sont utiles, les préoccupent ou les intéressent tout simplement.

Avec la naissance de ce club, je vois plusieurs opportunités :

- initier des évènements, communs dans l'optique d'impliquer les acteurs économiques et sociaux de notre ville ;
- mettre en place des visites dans les entreprises membres mais aussi organiser des visites de sites commerciaux, industriels ou artisanaux ;
- tisser des liens avec les autres clubs du département, entre les entreprises elles-mêmes et leur territoire d'implantation.

J'ai indiqué aux Chefs d'Entreprises Boisséens que je serai sensible, en tant que maire, que le Club d'Entreprises développe un lien direct avec la vie de la cité en participant activement aux différentes manifestations, notamment au Forum de l'emploi et du développement économique, mais aussi au sein des évènements festifs et sportifs portés par la municipalité. L'entreprise est par nature un espace ouvert, un cadre d'expression des talents et compétences de ses personnels ; je sais qu'elle peut aussi être ouverte à la culture, à l'art, aux sports ...

Je me réjouis qu'à la naissance de ce club, il soit déjà riche d'une quarantaine de membres pour constituer un réseau d'entraides.

Acteurs à part entière de la « cité », au côté des chambres consulaires, des partenaires institutionnels, des acteurs associatifs, j'ai dit aux Chefs d'Entreprises que le Maire que je suis se réjouissait de cette naissance et j'ai remercié la marraine du dernier né Madame Rose D'Almeida Messa ardente artisane de cette création avec la CAHVM parrain en charge du développement économique.

Une projection d'un film d'une dizaine de minutes qui retrace l'aventure des entreprises fondatrices a été faite avant de partager un moment de convivialité autour d'une coupe de Champagne offerte par une entreprise membre du Club. J'ai bien sur souhaité « longue vie » à celui-ci en votre nom à toutes et tous.

→ *Arrivée de Monsieur Francis HOUDART à 20h30.*

## **6) SECURITE – EFFECTIFS DU COMMISSARIAT DE BOISSY-SAINT-LEGER**

Je suis cosignataire d'un courrier du 21 mars 2011 à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne pour solliciter une entrevue pour évoquer avec lui les effectifs de Police de notre Commissariat.

Je vous en fais lecture :

Cabinet du maire  
JR/AA/CM/CA\_L51

**Monsieur Pierre DARTOUT  
Préfet du Val de Marne  
Préfecture du Val de Marne  
Avenue Charles de Gaulle  
94000 CRETEIL**

Limeil-Brévannes, le 21 mars 2011

Monsieur le Préfet,

L'année 2010 a vu la recrudescence du nombre d'actes de violence, et notamment d'agressions faites aux femmes, mais aussi une augmentation **des cambriolages**, des actes de vandalisme et de dégradation de l'espace public.

Pour autant, il semblerait que les effectifs du commissariat de Boissy Saint Léger, dont nos 8 villes dépendent, aient baissé, avec la perte d'une dizaine d'agents.

Si nous nous félicitons des bons résultats quant à l'élucidation des faits et enquêtes, pour autant, nous ne pouvons accepter **cette diminution des effectifs alors même que ceux-ci étaient déjà notoirement insuffisants.**

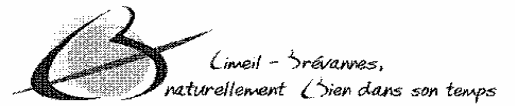
Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que nos communes représentent territorialement le quart de la population départementale quand les effectifs de notre circonscription n'atteignent pas les 5% de ceux du département. D'autres part, pour les 100.000 habitants qui vivent sur nos territoires, le ratio d'agents de police par rapport à la population est de 50% inférieur à la moyenne nationale.

Nous sollicitons donc auprès de votre autorité la possibilité d'une entrevue afin d'aborder ces questions et de trouver, pour les citoyennes et les citoyens, les solutions les plus à même de leur garantir le droit républicain à la prévention et à la sécurité.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.



Monsieur Régis CHARBONNIER  
Maire de Boissy-Saint-Léger



Monsieur Joseph ROSSIGNOL  
Maire de Limeil-Brévannes  
Conseiller général



Monsieur Jean-Claude PERRAULT  
Maire de Mandres-les-roses



Monsieur Alain JOSSE  
Maire de Marolles en Brie



Monsieur Georges URLACHER  
Maire de Périgny-sur-Yerres



Monsieur Jean-Claude GENDRONNEAU  
Maire de Santeny



Madame Marie-Carole CIUNTU  
Maire de Sucy en Brie  
Conseillère Régionale



Monsieur Daniel WAPPLER  
Maire de Villecresnes

## **7) LES PANNEAUX D’AFFICHAGE ADMINISTRATIF**

Après vérification auprès des services communaux, le compte-rendu du conseil municipal est affiché obligatoirement en mairie dans la semaine suivant le conseil. Mais il est également affiché sur les panneaux situés aux Châtaigniers et avenue Brassens. Pour faire suite à la demande de certains, il sera désormais également affiché à Savereau, Rue Hottinguer.

## **8) REPONSE DU DIRECTEUR GENERAL DE L’ARS D’ILE-DE-FRANCE**

Suite à la délibération que nous avons prise à l’unanimité le 11 février 2011 en faveur du maintien du service de chirurgie cardiaque du CHU Henri Mondor, Claude Evin Directeur Général de l’ARS nous a répondu par un courrier du 16 mars 2011. Il nous indique que le (SROS) Schéma Régional d’Organisation des Soins arrêté le 27 mai 2010 par le Comité Régional Organisation sanitaire est le cadre qui s’impose désormais à tous et implique l’arrêt de cette activité des 4 centres franciliens. Que la difficulté à recruter des chirurgiens rend nécessaire de regrouper les forces et de mutualiser les moyens, l’ARS n’étant avec l’AP-HP que l’exécuteur des basses œuvres... chargés de mettre en œuvre ce plan !

Monsieur EVIN se renvoie la balle avec l’AP-HP, il justifie l’accessibilité géographique à cette activité au motif que 10 sites franciliens subsisteront (6 publics ou assimilés et 4 privés rien que cela...) pour près de 17 millions d’habitants on croit rêver et nous entrons de plein pieds dans un accès aux soins à 2 vitesses alors que pour un nombre croissant de nos concitoyens se soigner est déjà devenu un luxe.

Vous pouvez prendre connaissance du courrier complet en vous faisant connaître au Secrétariat Général qui vous la transmettra par voie électronique. En attendant, les élus(es) que nous sommes n’ont pas dit leur dernier mot : une nouvelle manifestation est prévue Mardi prochain 29 mars à 13 h 30 devant l’hôpital Henri Mondor. J’invite tous les élus(es) et la population à y être présents.

### **FIN DE L’EXPOSÉ**

Le Président appelle l’ordre du jour.

#### **4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BOISSY-SAINT-LEGER - *RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE***

Dans le cadre de leurs activités, les accueils de loisirs de la ville de Boissy-Saint-Léger sont amenés à organiser des activités nautiques pour les enfants âgés de 3 à 17 ans.

La piscine communautaire sise à Boissy-Saint-Léger présente certains avantages, notamment par un accès facilité.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et la Ville de Boissy-Saint-Léger ont convenu d'une mise à disposition de ladite piscine selon les créneaux suivants :

- ❖ Période scolaire : les mercredis de 10h30 à 11h30,
- ❖ Petites et grandes vacances : du mardi au vendredi de 10h30 à 11h30.

Cette convention est valable du 20 septembre 2010 au 15 juin 2011 (fermeture pour travaux environ 5 mois) aux mêmes conditions tarifaires que l'an passé.

Les membres de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Boissy-Saint-Léger conclue avec la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **5 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT VAL DE MARNE (CAHVM) AU PROFIT DE LA COMMUNE - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Le système d'information géographique (SIG) communautaire est un outil de connaissance du territoire. Constitué de bases de données et de fonds cartographiques couvrant l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne, le SIG fait partie des outils d'aide à la gestion et à la décision susceptibles de répondre aux besoins des collectivités.

La CAHVM dispose d'un SIG depuis 2006. A l'origine destiné à la gestion des réseaux d'assainissement et à la consultation du cadastre au service environnement, l'outil est, depuis fin 2009, enrichi de nouvelles données pour répondre aux besoins des autres services de la communauté d'agglomération. La consultation se fait par internet. Ainsi, les agents intéressés par l'application peuvent y accéder à partir de leur poste informatique.

La CAHVM souhaite que le SIG dont elle dispose puisse bénéficier aux services des communes membres afin d'améliorer la connaissance de leur territoire et faciliter l'accomplissement de leurs missions respectives.

A cet effet, la CAHVM propose de mettre son SIG à disposition de notre commune par le biais d'un Extranet.

Dans un premier temps, les bénéficiaires autorisés à utiliser le SIG seront :

- les services techniques
- le bureau de dessin
- le service urbanisme
- le service scolaire
- le service recensement

Le droit d'utilisation est consenti à titre gratuit pour les sept communes de la CAHVM. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans.

Les membres de la commission affaires techniques et urbanisme du 7 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à la signer.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **6 - ACTIONS DE CONVIVIALITE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France - RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI**

Depuis l'année 2009, le Conseil Régional d'Ile de France instruit les dossiers de demande de financement des actions de convivialité dans le cadre de l'animation sociale des quartiers.

Ces actions peuvent être présentées par des structures associatives ou des centres sociaux dans la mesure où ils sont inscrits dans un périmètre *Politique de la Ville*, ce qui est le cas pour Boissy-Saint-Léger. Le quartier de la Haie Griselle, dans lequel est implanté le centre social, est en Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Centre Social souhaite organiser deux fêtes en direction des familles : en juin avec la fête du centre social, journée « portes ouvertes » qui annonce le programme de l'été, et en décembre avec un goûter spectacle. Ces manifestations rentrent dans le dispositif au titre des « repas de quartier » et « Arbres de Noël ».

Les actions de convivialité sont soutenues à hauteur de 60% maximum du coût total de l'action qui doit réunir au minimum 70 participants. La participation régionale est plafonnée à 9 € par participant.

Le Centre Social a retenu les dates du samedi 25 juin et du mercredi 14 décembre 2011.

Le montant total des dépenses pour les deux actions s'élève à 3 252,20€, la part de la subvention régionale représente 1 900,00 €.

Les membres de la commission affaires sociales du 1<sup>er</sup> mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces actions de convivialité et de solliciter les subventions afférentes auprès du Conseil régional.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **7 - CONVENTION AVEC L'AMFD 94 POUR UN PROJET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE - RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI**

Un projet d'action collective est en train de se mettre en place sur le centre social, en partenariat avec l'AMFD94, association spécialisée dans l'aide sociale aux familles qui met à leur disposition, dans des situations difficiles, un personnel qualifié en aide à domicile. L'association est agréée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Un constat commun, effectué à partir des publics respectifs, permet d'identifier leurs difficultés à se saisir des ressources du quartier, à s'orienter et à solliciter l'aide de services sociaux et publics appropriés à leurs besoins.

Celles-ci sont d'autant plus prégnantes lorsqu'il s'agit de maternité.

Deux actions ont été imaginées. Elles ont été présentées aux acteurs et partenaires locaux le jeudi 20 janvier 2011. Ils ont pu ainsi s'en saisir et s'impliquer dans le projet pour être force de proposition. Certains pourront intervenir directement dans les actions car le contenu se décline sous forme d'ateliers. Des travailleurs de l'intervention sociale et familiale (TISF) et la référente famille du centre social seront les principaux intervenants des séances en atelier.

Une restitution du projet, réajusté suite aux apports des partenaires, a été faite le jeudi 10 février 2011.

#### 1) « **Un lien qui grandit** »,

##### Le constat :

Durant les premiers mois de grossesse, les futures mamans n'ont pas encore réellement d'accompagnement. Elles ont déjà de nombreuses questions. Tout un travail en amont de l'arrivée du bébé est fait sur le terrain permettant de favoriser un lien simple et positif entre la mère et l'enfant. Malgré des dispositifs existants (puéricultrices, sages femmes), certaines femmes n'osent pas se rendre auprès de ces professionnelles.

Deux objectifs :

- Eviter les angoisses de la grossesse, en informant les futures mamans sur les questions se rapportant à la natalité.
- Favoriser une connaissance des différents professionnels pour savoir à qui s'adresser en cas de besoin ou de difficulté.

L'action consiste à réunir un groupe de futures mamans (une douzaine) autour de la préparation de l'arrivée du bébé, avec des séances associant réflexions et activités ludiques, dans un rythme léger et favorable à la détente et à la résorption des angoisses. Cinq thématiques seront ainsi abordées :

- La connaissance de son bébé, le toucher, lui parler.
- Les démarches à faire : CRAMIF, PMI, CAF, Halte Garderie, Crèche ...
- Le soin de soi : le sport, l'alimentation ...
- La future chambre de Bébé, sa sécurité, ses repas ...
- Mes peurs, mes angoisses, les histoires de familles, les liens intergénérationnels, les questions (allaitement ...).

Dix séances seront consacrées à cette action.

## 2) « **Savoir être parent, mais pas seulement** »

### Le constat :

Juste après la naissance, le nouveau parent se retrouve souvent débordé par la prise en charge de son enfant et a le sentiment d'avoir peu de temps pour lui. Il se pose de nombreuses questions très concrètes et y répondre pourrait l'aider à organiser son quotidien et le soutenir dans la parentalité.

Les objectifs sont :

- renforcer la fonction parentale par un travail collectif,
- restaurer et /ou instaurer des liens familiaux,
- renforcer les liens sociaux : familiaux ou parentaux,
- consolider les liens sociaux,
- proposer aux parents des outils ludiques de découverte et d'apprentissage,
- accompagner les nouveaux parents dans la découverte de leur rôle à venir, leur donner des outils et un appui quant à ce nouveau rôle,
- offrir aux parents des moments pour eux, sans la présence des enfants, pour se ressourcer et rebondir ensuite dans son rôle de référent familial,
- aider le parent à exister autrement qu'à travers ce rôle, sans toutefois en occulter les responsabilités.

Les séances pour cette action pourraient s'organiser autour de 5 thèmes pour un même nombre de personnes :

- mes peurs, mes angoisses, les liens familiaux,
- les démarches à effectuer,
- la préparation du logement,
- la connaissance de son bébé,
- le soin de soi.

Les séances sont à décider avec le groupe.

Les partenaires sollicités et impliqués sont la CRAMIF, l'EDS, la PMI, la Crèche Familiale, la Crèche Collective, la Halte Garderie, le RAM, le CCAS, la Mission Locale, Val Pré, l'Espace Jeunesse, la CAF, l'ADSL (association de praticiens du monde médical).

Le projet finalisé fera l'objet de deux groupes de travail, un pour chaque action. Ils associeront chaque intervenant, inscrit dans une thématique, pour organiser et harmoniser le déroulement des séances.

Le démarrage du projet pourrait se faire dès fin avril ou début mai.

Pour ce projet, il est nécessaire de passer une convention (cf pièce jointe) entre la ville de Boissy-Saint-Léger et AMFD94.

Les membres de la commission affaires sociales du 1<sup>er</sup> mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

**8 - DÉTERMINATION DU MONTANT PAR ÉLÈVE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011 - RAPPORTEUR MADAME MERCEREAU**

La commune de Boissy-Saint-Léger accueille, dans ses écoles publiques, pour l'année scolaire 2010/2011, une quinzaine d'enfants non domiciliés à Boissy, venant de différentes communes avoisinantes.

Un accord de réciprocité a été conclu avec la plupart de ces communes. Pour les autres, il convient de déterminer le montant des frais de scolarité qu'il faudra appliquer pour l'année 2010/2011.

L'article L.212-8 du Code de l'Education détermine, selon les textes réglementaires, la nature des dépenses à prendre en compte dans le calcul de la contribution communale.

Sont concernées les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Les dépenses liées au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, des équipements sportifs liés aux écoles, des frais de fournitures scolaires,
- Les dépenses de personnel des agents affectés dans les écoles maternelles.

Sont exclues de cette répartition :

- Les dépenses relatives aux activités périscolaires, au temps de cantine, les dépenses afférentes aux classes de découverte ainsi que les autres dépenses facultatives ;
- Les dépenses d'investissement.

Du calcul établi sur la base du compte administratif de l'exercice 2009, il en ressort que le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2010/2011 s'élève à **755,93 €** par enfant scolarisé. Cette somme sera donc demandée aux communes dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés à Boissy-Saint-Léger en 2010/2011.

Au titre de réciprocité, la ville de Boissy-Saint-Léger remboursera aux autres communes pour les élèves boisséens, les frais de scolarité à hauteur maximale de 755,93 € par enfant.

Les membres de la commission enseignement du 2 mars 2011 et de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce tarif.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **9 - INDEMNITES DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DES ENSEIGNANTS POUR LA COLLECTIVITE - RAPPORTEUR MADAME MERCEREAU**

En application du décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 (BO du 2 septembre 2010), il est proposé d'actualiser les taux de rémunération des heures supplémentaires effectués en dehors de leur service normal par les enseignants des écoles pour le compte et à la demande des collectivités territoriales.

En conséquence, les taux horaires de rémunération de ces heures supplémentaires effectuées en application du décret n° 66-0787 du 14 octobre 1966 modifié sont fixés aux montants figurant dans le tableau ci dessous :

<b>Taux de l'heure de surveillance (+1,5%)</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	<b>10,37 €</b>
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	<b>11,66 €</b>
Professeur des écoles hors classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	<b>12,82 €</b>

Ce taux s'applique pour l'encadrement de la pause méridienne quand les enseignants accomplissent cette mission certains jours de la semaine (2h / jour), de même qu'en forfait journalier en tant qu'indemnité de responsabilité cantine pour les directeurs d'école quand ils sont présents.

Il est également proposé d'appliquer le même pourcentage d'augmentation (+1,50%) à l'indemnité mensuelle de gestion de cantine qui s'élève ainsi à 68,18€ + 1,50% soit **69,20€**.

Les membres de la Commission enseignement du 2 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le montant de ces indemnités.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **10 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DES SACRES-CŒURS – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'OGEC - RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

Le financement des écoles privées sous contrat d'association est régi par l'article 89 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et la circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007.

Cette circulaire de 2007 reprend l'obligation de financement des classes élémentaires, et fixe en annexe les dépenses obligatoires à prendre en compte dans le calcul de la contribution communale.

Pour les élèves boisséens scolarisés à l'école privée des Sacrés-Cœurs, un contrat d'association a été conclu avec l'inspection académique à compter du 1er mars 1996.

Le Conseil municipal dans sa séance du 26 mars 2010 a approuvé la convention de financement avec l'école des Sacrés Cœurs pour une durée de 2 ans renouvelable (convention signée le 14 avril 2010).

Pour l'année 2010 le montant de la contribution a été maintenu au niveau de ce qui était attribué pour les années 2009 et 2008, à savoir 697,11 €.

Pour l'exercice 2011, au vu des lignes budgétaires figurant au compte administratif 2009 de la ville et en application de la circulaire d'août 2007, le coût moyen d'un élève inscrit en école élémentaire est évalué à 604,56 €.

Conformément aux termes de la convention de financement, et plus particulièrement l'article 3, il est proposé d'appliquer ce coût par élève pour l'année 2010/2011.

Le nombre des élèves boisséens inscrits pour l'année 2010-2011 s'élève à 57 enfants en élémentaire; soit une dépense pour 2011 estimée à **34 459,92€**. Pour mémoire, la participation de la ville pour l'année scolaire 2009/2010 était de 34 158,39€.

Les membres de la commission enseignement du 2 mars 2011 ont émis à la majorité un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le montant de la subvention par élève à l'école privée des Sacrés-Cœurs.**

*Madame MERCEREAU ne prend pas part au vote.*

*Accord du Conseil municipal :*

*27 pour*

*5 contre (Mme YON, M. YON, M. GUINE, M. ABBAD, M. CRESPO)*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

**11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ELABORES PAR LES ADOLESCENTS » - RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI**

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne, le Club des Jeunes 12/17 ans a répondu à un appel à projet proposé par la CAF en 2010.

Le projet présenté concerne la réalisation durant toute l'année scolaire 2010-2011 d'un atelier SLAM / musique, avec création et enregistrement de partitions musicales d'une part, découverte des métiers musicaux par l'intermédiaire de visites et rencontres d'artistes d'autre part.

En sus de la Convention Prestation de Service de l'Accueil de Loisirs Adolescents et du Contrat Enfance-Jeunesse, la CAF présente une convention d'objectifs et de

financement propre (cf pièce jointe). Celle-ci évalue le coût de participation de la CAF à 6 000,00 € pour l'année 2011.

Les membres de la commission enseignement du 2 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention avec la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **12 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI**

Le 4 mars 2011, la CAF a informé la Direction Générale que 2 conventions d'objectifs et de financement des structures petite enfance étaient à représenter aux membres du Conseil Municipal, le plus tôt possible.

En effet, une structure est concernée par un changement de service gestionnaire : la crèche familiale avec le transfert de gestion du CCAS à la ville.

La seconde structure est concernée par un changement de dénomination : la halte-garderie s'appellera désormais Multi-accueil.

Pour ces raisons, la CAF doit procéder à une nouvelle numérotation des dossiers, mais le fond de la convention reste dans des termes identiques.

Ces conventions sont la base de toute aide au financement dans le cadre de la PSU.

Les membres de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les conventions avec la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **13 - CREATION ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

### **▪ Création de poste**

En raison de la charge de travail du service culturel et évènementiel et dans la perspective du reclassement professionnel d'un agent en maladie actuellement, il est demandé l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Cet agent a besoin d'être affecté sur un poste aménagé. Dans l'hypothèse où cette affectation ne pourrait se concrétiser, le temps de travail de ce poste serait reconsidéré.

▪ **Transformations de postes**

Il est proposé de transformer :

- suite à la réussite à concours d'un agent, un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- dans le cadre de la promotion interne, un poste d'attaché principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'attaché prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2011,
- afin de pouvoir recruter un acheteur au service achats/marchés publics en remplacement d'un agent parti par mutation, un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Les membres du Comité Technique Paritaire du 4 mars 2011 et de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette création et ces transformations de postes.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

**14 - QUOTIENT MENSUEL FAMILIAL 2011-2012 - RAPPORTEUR MADAME MERCEREAU**

Il est proposé d'augmenter de 1% les seuils des tranches du Quotient Mensuel Familial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**Proposition de QMF au 1<sup>er</sup> septembre 2011**

Tranche	QMF au 01.09.2010	QMF au 01.09.2011
<b>A</b>	Moins de 422,99 €	Moins de 427,22 €
<b>B</b>	de 423 à 467,41 €	de 427,23 à 472,08 €
<b>C</b>	de 467,42 à 514,58 €	de 472,09 à 519,72 €
<b>D</b>	de 514,59 à 569,92 €	de 519,73 à 575,62 €
<b>E</b>	de 569,93 à 696,36 €	de 575,63 à 703,32 €

<b>F</b>	de 696,37 à 858,31 €	de 703,33 à 866,89 €
<b>G</b>	Plus de 858,31 €	Plus de 866,89 €

Les membres de la commission enseignement du 2 mars 2011 et de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces nouveaux tarifs du quotient familial.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

**15 - TARIFS 2011 DES ACTIVITES DU SECTEUR JEUNESSE, DE L'ALMO, DES CENTRES DE VACANCES D'ETE ET DES CLASSES DE DECOUVERTE - RAPPORTEUR MADAME MERCEREAU**

Il est proposé de reconduire les modalités de participation des familles pour la participation des enfants et des enfants et des jeunes aux activités des accueils de loisirs concernés et des activités de l'espace jeunesse, ainsi que pour l'inscription des enfants en classe de découverte et en centre de vacances.

**Proposition de grille tarifaire au 1<sup>er</sup> septembre 2011**

Tranche	% restant à la charge des familles appliqué au tarif de l'activité
<b>A</b>	20%
<b>B</b>	35 %
<b>C</b>	45 %
<b>D</b>	55 %
<b>E</b>	65 %
<b>F</b>	80 %
<b>G</b>	90%

Abattement de 20% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit en classe de découverte ou centre de vacances.

Il est précisé, pour les séjours en centres de vacances, que la participation de la famille est au moins égale à la valeur des bons qu'elle perçoit de la CAF.

Les membres de la commission enseignement du 2 mars 2011 et de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces tarifs.**

*Accord du Conseil municipal :*

*31 pour*

*2 abstentions (Mrs DELCOURT et FOGEL)*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

**16 - TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES - CENTRES DE LOISIRS - FOYER DOMUS -  
RAPPORTEUR MADAME MERCEREAU**

Il est proposé d'augmenter d'un centime d'euro le tarif de la tranche A du Quotient Mensuel Familial pour les restaurants scolaires et centres de loisirs maternels et primaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Les variations pour les autres tranches sont progressives en maintenant l'écart entre les tranches.

**A. Restaurants scolaires**

**Proposition de tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2011**

Tranche	QMF au 01.09.2011	Tarifs 2010-2011	Tarifs 2011- 2012	Variation
<b>A</b>	Moins de 427,22 €	0,60 €	0,61 €	1,67%
<b>B</b>	de 427,23 à 472,08 €	1,68 €	1,70 €	1,19%
<b>C</b>	de 472,09 à 519,72 €	2,18 €	2,20 €	0,92%
<b>D</b>	de 519,73 à 575,62 €	2,80 €	2,84 €	1,43%
<b>E</b>	de 575,63 à 703,32 €	3,36 €	3,42 €	1,79%
<b>F</b>	de 703,33 à 866,89 €	3,88 €	3,96 €	2,06%
<b>G</b>	Plus de 866,89 €	4,16 €	4,27 €	2,64%
<b>Enseignants indice &lt; 465</b>		4,37 €	4,50 €	2,97%
<b>Enseignants indice &gt; 465</b>		5,30 €	5,50 €	3,77%

*Accord du Conseil municipal :*

27 pour

6 contre (Mme YON, M. YON, M. ABBAD, M. CRESPO, M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

## B. Convention avec l'association APOGEI 94

Il est proposé de signer une convention (cf pièce jointe) avec l'association APOGEI 94 pour la confection et la livraison des repas au foyer DOMUS.

Selon le prix de revient d'un repas estimé au minimum à 5,50 € pour 2010, il est proposé de facturer les repas livrés à l'association APOGEI94 – foyer DOMUS au tarif des enseignants indice > 465 à partir de l'année 2011.

Monsieur MAUGAN ne prend pas part au vote.

Accord du Conseil municipal :

32 pour

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

## C. Accueils de loisirs maternels et primaire pré et post scolaire

Deux propositions avaient été faites en commission enseignement et administration générale et finances :

- Reconduction de l'existant avec une augmentation de 2 % des tranches du quotient mensuel familial,
- Mise en place de deux tarifs, accueil matin et accueil soir à partir des mêmes variations de base que dans la première hypothèse (total M + S), et selon une répartition proche du prorata temporis soit 30% pour le matin (50mn) et 70% pour le soir (2h30). Le coût horaire est estimé à 2,52 € uniquement avec la part de salaire des animateurs (échelon le plus bas de la grille) et les goûters fournis en maternelle.

Les membres des commissions ont retenu la 2<sup>ème</sup> proposition et il est donc proposé d'adopter les tarifs suivants :

### Proposition de tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2011 – accueil matin et accueil soir

Tranche	QMF au 01.09.2011	Matin 2011-2012	Ecart	Soir 2011-2012	Ecart	Total M + S 2011-2012	Ecart
A	Moins de 427,22 €	0,23 €		0,54 €		0,78 €	
B	de 427,23 à 472,08 €	0,50 €	0,27 €	1,17 €	0,63 €	1,67 €	0,89 €
C	de 472,09 à 519,72 €	0,77 €	0,27 €	1,81 €	0,64 €	2,58 €	0,91 €
D	de 519,73 à 575,62 €	0,98 €	0,21 €	2,28 €	0,47 €	3,26 €	0,68 €
E	de 575,63 à 703,32 €	1,15 €	0,17 €	2,68 €	0,40 €	3,84 €	0,58 €
F	de 703,33 à 866,89 €	1,35 €	0,20 €	3,14 €	0,46 €	4,49 €	0,65 €

	€						
<b>G</b>	Plus de 866,89 €	1,53 €	0,18 €	3,57 €	0,43 €	5,10 €	0,61 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

#### D. Accueils de loisirs maternels et primaires mercredis et jours de vacances scolaires

##### 1. Tarif journalier

Il est proposé d'augmenter en moyenne de 2% le tarif des tranches du Quotient Mensuel Familial pour les centres de loisirs maternels et primaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

##### Proposition de tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2011

Tranche	QMF au 01.09.2011	Tarifs 2010-2011	Tarifs 2011-2012	Variation	PHOTO
<b>A</b>	Moins de 427,22 €	1,63 €	1,66 €	1,84 %	<b>0.61 €</b>
<b>B</b>	de 427,23 à 472,08 €	3,96 €	4,04 €	2,02 %	
<b>C</b>	de 472,09 à 519,72 €	6,45 €	6,58 €	2,01 %	
<b>D</b>	de 519,73 à 575,62 €	7,92 €	8,08 €	2,02 %	
<b>E</b>	de 575,63 à 703,32 €	9,12 €	9,30 €	1,97 %	
<b>F</b>	de 703,33 à 866,89 €	10,19 €	10,39 €	1,96 %	
<b>G</b>	Plus de 866,89 €	11,19 €	11,50 €	2,77 %	
<b>Nuit au centre</b>		5,84 €	5,96 €	2,05 %	

Accord du Conseil municipal :

27 pour

6 contre (Mme YON, M. YON, M. ABBAD, M. CRESPO, M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

##### 2. Tarif ½ journée

Il est proposé de créer un tarif ½ journée sans repas (départ 12h00 ou arrivée 13h30) pour les accueils de loisirs maternels et primaires sur la base du tarif journalier minoré du coût du repas de chaque tranche de Quotient Mensuel Familial.

##### Proposition de tarifs ½ journée sans repas au 1<sup>er</sup> septembre 2011

Tranches	QMF au 01.09.2011	Tarifs 2010-	Tarifs 2011-	Ecart
----------	-------------------	--------------	--------------	-------

		2011	2012	
<b>A</b>	Moins de 427,22 €	inexistant	1,05 €	
<b>B</b>	de 427,23 à 472,08 €	inexistant	2,34 €	1,29 €
<b>C</b>	de 472,09 à 519,72 €	inexistant	4,38 €	2,04 €
<b>D</b>	de 519,73 à 575,62 €	inexistant	5,24 €	0,86 €
<b>E</b>	de 575,63 à 703,32 €	inexistant	5,88 €	0,64 €
<b>F</b>	de 703,33 à 866,89 €	inexistant	6,44 €	0,56 €
<b>G</b>	Plus de 866,89 €	inexistant	7,23 €	0,79 €

Les membres de la commission enseignement du 2 mars 2011 et de la commission administration générale et finances du 8 mars 2011 ont émis à la majorité un avis favorable sur l'ensemble de ces nouveaux tarifs.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

### **17 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2010 établi par le comptable de la commune.

Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité de la commune et que les résultats sont identiques.

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2010.**

*Accord du Conseil municipal :  
26 pour  
7 abstentions (Mme GALTIER, Mme DE SOUSA, Mme MIDOHOUNGBE, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M. DELCOURT)  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

### **18 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET MISE EN RESERVE POUR 2011 - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Considérant le compte administratif 2010, dressé par l'ordonnateur,

**Au vu des résultats constatés ci-dessous :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Prévisions	21 443 286,75 €	21 443 286,75
€	Réalisations	19 116 624,27 €	20 737 646,39 €

Excédent de clôture 1 621 022,12 €

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Report des exercices antérieurs	1 603 266,48 €	
Prévisions	10 242 088,71 €	10 242 088,71 €
Réalisations	4 854 080,52 €	5 155 328,49
€		
<b>Déficit de clôture</b>	<b>1 302 018,51 €</b>	
Restes à réaliser	667 945,52 €	886 443,49
€		
<b>Solde des Restes à réaliser</b>		<b>218 497,87</b>
€		
<b>Besoin de Financement</b>	<b>1 083 520,64 €</b>	

**Il vous est proposé :**

Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de 2010, soit 1 621 022,12 €

Vu le résultat d'investissement déficitaire de clôture de 2010, soit 1 302 018,51€ -

Vu le solde des restes à réaliser 218 497,87 €

Vu le besoin d'investissement, compte tenu des restes à réaliser 1 083 520,64 € -

Vu l'excédent de financement d'investissement, compte tenu des restes à réaliser : - 1 083 520,64 €

- **D'affecter le déficit d'investissement, soit 1 083 520,64 € au compte 1068, Réserves,**

Cette mise en réserve est inscrite au budget primitif 2011

➤ De reporter au compte 002, Report à nouveau, le solde créditeur en fonctionnement Soit 1 621 022,12 €

Excédent de fonctionnement cumulé 2009 863 935,81 €

Excédent de fonctionnement 2010	1 621 022,12 €
- Mise en réserve 1068	- 1 083 520,64 €
<b>Excédent réel de fonctionnement</b>	<b>1 401 437,29 €</b>

L'excédent réel de fonctionnement a été repris en totalité au budget primitif de 2011.

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du Trésorier Principal.

**Détail de l'exécution 2010 :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Au titre des recettes de Fonctionnement:**

- Que le montant total des recettes réalisées pour l'exercice 2010 s'est élevé à 20 737 646,39 € pour une prévision à 21 443 286,75 €, dont détail :

Chapitr e	Libellé	Crédits ouverts (bp+dm+rar n-1)	Titres Emis
013	Atténuation de charges	238 000,00 €	282 881,37 €
70	Produits des services	1 042 181,00 €	1 026 383,28 €
73	Impôts et taxes	12 236 826,00 €	12 369 642,19 €
74	Dotations	5 787 540,65 €	5 785 040,35 €
75	Autres produits	257 880,00 €	260 641,53 €
76	Produits Financiers	2 000,00 €	1 920,51 €
77	Produits exceptionnels divers	282 000,00 €	781 254,13 €**
042	Op d'ordre transfert entre sections	€	17 547,78 €***

**\*\* exécution très supérieure à la réalisation ceci du à la réalisation de la cession à NEXITY qui est une opération sans crédits inscrits.**

**\*\*\* exécution sans crédits ouverts il s'agit de plus value de cession.**

**Au titre des dépenses de Fonctionnement :**

- Que le montant total des dépenses réalisées pour l'exercice 2010 s'est élevé à 19 116 624,27 € pour une prévision à 21 443 286,75 €, dont détail :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (bp+dm+rar n-1)	Mandats Emis
011	Charges à caractère général	4 528 398,84 €	4 041 359,57 €
012	Charges de personnel	11 991 596,00 €	11 735 262,27€
042	Op d'ordre transfert entre sections	350 000,00 €	1 080 340,85 €
65	Autres charges de gestion	1 697 014,00 €	1 645 850,42 €
66	Charges financières	626 000,00 €	603 666,92 €
67	Charges exceptionnelles	14 200,00 €	10 144,24 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Au titre des recettes d'investissement :**

- Que le montant total des recettes réalisées pour l'exercice 2010 s'est élevé à 5 155 328,49 € soit avec les restes à réaliser pour 886 443,39 € un total de 6 041 771,88 € pour une prévision à 10 242 088,71 € (y compris virement de la section de fonctionnement) soit un taux de réalisation de 59%, dont détail :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (bp+dm+rar n-1)	Titres Emis	Restes à Réaliser
10	Dotations, Fonds divers et Réserves	332 213,00 €	336 315,01 €	
1068	Excédent de Fonctionnement	1 189 427,48 €	1 189 427,48 €	
13	Subvention d'investissement	1 381 575,50 €	508 142,05 €	261 703,64 €
16	Emprunts et dettes	4 712 170,33 €	2 002 243,90 €	624 739,75 €

27	Autres immobilisations financières	39 000,00 €	38 859,20 €	
024	Produits de Cessions	1 624,49 €	0,00 €	
021	Virement de la section d'investissement	1 503 154,62 €	0,00 €	
040	Op d'ordre transfert entre sections	1 082 923,29 €	1 080 340,85 €	

**Au titre des dépenses d'investissement:**

- Que le montant total des dépenses réalisées pour l'exercice 2010 s'est élevé à 6 457 347,00 € soit avec les restes à réaliser pour 667 945,52 € un total de 7 125 292,52 € pour une prévision à 10 242 088,71 € (hors résultat d'investissement reporté) soit un taux de réalisation de 70%, dont détail :

Chapitr e	Libellé	Crédits ouverts (bp+dm+rar n- 1)	Mandats Emis	Restes à Réaliser
20	Immobilisations corporelles	91 398,80 €	54 177,06 €	21 706,24 €
204	Subventions d'équipement	18 000,00 €	17 395,82 €	
21	Immobilisations corporelles	1 327 096,79 €	907 293,79 €	244 022,03 €
23	Immobilisations en cours	5 755 278,86 €	2 430 994,63 €	402 217,25 €
27	Autres immobilisations financières	241 500,00 €	240 000,00 €	
16	Emprunts et dettes	1 188 000,00 €	1 186 671,44 €	
040	Opérations d'ordres	17 547,78 €	17 547,78 €	
001	Résultat d'investissement	1 603 266,48	0,00 €	

**C- REPORTS 2010 :**

**DEPENSES**

**CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles**

**21 706 €**

Licences : 3 538 €

Etudes PLU : 18 167 €

**CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles****244 022 €**

- Acquisition terrain avenue des châtaigniers	: 32 000 €
- Travaux de réseaux de voirie	: 43 752 €
- Installations de voirie	: 35 918 €
- Réseaux d'électrification	: 69 633 €
- Matériel de voirie	: 2 139 €
- Mobilier	: 5 328 €
- Autres immobilisations	: 54 022 €

**CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours****402 217 €**Les plus significatifs étant :**Mairie 7, Bd Révillon :**

Réfection toiture 24 984 €

**Espace Calès :**

Changement chaudière 14 917 €

**Maternelle Dunois** 62 501 €**Office Vallou** 22 418 €**Sanitaires Bois Clary** 13 763 €**Chauffage Jean Rostand** 47 361 €**Eglise** 83 328 €**Réfection Tennis** 100 491 €**Maison Petite Enfance** 17 557 €**RECETTES****CHAPITRE 16 : Emprunts**

Le montant des emprunts à reporter sur 2011 est à ce jour de 624 739,75 €.

Cet emprunt a été contracté en fin d'exercice comptable nous permettant de bénéficier du plan de relance de l'Etat.

**CHAPITRE 13 : subventions****261 703 euros**

DGE 48 060 €

Région 58 567 € (Extension A.Dunois)

	45 946 € (Square des Hautes Varennes)
Département	25 268 € (Square des Hautes Varennes)
Agglomération	72 796 € (fonds de concours)
Réserve Parlementaire	11 065 € (Extension A.Dunois)

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2010 tel que présenté.**

*Hors de la présence de Monsieur le Maire conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, et sous la présidence de M. JENDOUBI, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

*Accord du Conseil municipal :*

*25 pour*

*2 contre (Mrs FOGEL et DELCOURT)*

*5 abstentions (Mmes GALTIER, MIDOHOUNGBE et DE SOUSA, Mrs URBAIN et VILLENEUVE)*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **19 - BUDGET PRIMITIF 2011 - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 février 2011, le budget primitif pour 2011 a été arrêté, en dépenses et en recettes à 21 700 068,00€, en fonctionnement et à 9 590 628,53€ en investissement.

Il prévoit un autofinancement de 2 373 588€ permettant de réaliser les projets municipaux en recourant le moins possible à l'emprunt.

En section de fonctionnement, ce budget prend en compte :

CHAP	DEPENSES			CHAP	RECETTES		
	2010	2011	%		2010	2011	%
022	196 542 €	100 000 €		002	863 935 €	1 401 437 €	+62,3%
023	1 600 000 €	2 373 588 €	42,9%	013	238 000 €	157 312 €	-33,0%
042	350 000 €	345 000 €	-0,015%	042	0 €	0 €	
011	4 431 218 €	4 606 709 €	4,0%	70	1 042 181 €	1 088 949 €	+4,5%
012	11 991 596 €	12 618 910 €	5,23%	73	12 158 981 €	12 610 287 €	+3,8%
65	1 594 264 €	958 665 €	NS*	74	5 950 843 €	5 921 043 €	-0,5%

<b>66</b>	626 000 €	642 346 €	+2,7%	<b>75</b>	257 880 €	262 884 €	+2,0%
<b>67</b>	6 200 €	54 850 €	NS	<b>76</b>	2 000 €	13 156 €	NS
				<b>77</b>	282 000 €	285 000 €	NS**
	<b>20 795 820 €</b>	<b>21 700 068€</b>			<b>20 795 820 €</b>	<b>21 700 068 €</b>	

\*transfert au chapitre 011 de notre participation aux charges de L'ASGE pour 165 000 € + diminution de la subvention au CCAS dû au transfert du personnel du relais assistante maternelle et la crèche familiale 192 319,97 € (2011) 680 000 € en 2010

\*\* Modification de la recette liée à la refacturation des charges de voirie à la CAHVM

#### DEPENSES FONCTIONNEMENT par activité :

Nature de la dépense	Budget 2011	% du budget	Budget 2010 p/rappel
Administration Générale Fonction 0	8 340 073€	38,5%	7 859 221 €
Sécurité et Salubrité publiques Fonction 1	650 176 €	3%	668 977 €
Enseignement Formation Fonction 2	3 729 628 €	17,2%	3 680 083 €
Culture Fonction 3	1 646 221 €	7,6%	1 774 851 €
Sport et Jeunesse Fonction 4	2 637 365 €	12,2%	2 944 280 €
Interventions sociales et santé Fonction 5	516 400 €	2,38%	968 796 €
Famille Fonction 6	1 799 855 €	8,29%	1 085 452 €
Logement Fonction 7	111 464 €	0,51%	68 500 €
Aménagement et services urbains, environnement Fonction 8	2 030 030 €	9,35%	1 769 741 €
Action Economique Fonction 9	138 852 €	0,7%	99 236 €

#### **DEPENSES :**

CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues

100 000 €

CHAPITRE 023 : Virement à la section investissement

2 373 588 €

**CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de section à section**  
**345 000 €**

Dotations aux amortissements.

**CHAPITRE 011 Charges à caractère général**

**4 606 709 €**

Ce sont les crédits alloués aux services pour exercer leurs missions.

Ce chapitre enregistre une hausse modérée de 4 % essentiellement dû à la reprise sur ce chapitre des charges de copropriétés concernant l'ASGE pour 165 000 € (précédemment chapitre 65).

Les crédits ont été arrêtés en tenant compte des besoins examinés avec les services.

**CHAPITRE 012 Charges de personnel**  
**12 618 910 €**

Transfert du personnel du CCAS à la Ville : relais assistante maternelle et crèche familiale pour un montant de 753 421 €

**CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante**  
**958 665 €**

Outre les indemnités des maires et adjoints figurent à ce chapitre les participations versées aux organismes auxquels adhèrent la commune et les subventions versées aux associations.

La diminution de 635 599€ est justifiée par le transfert au chapitre 011 de la participation de la ville aux charges de copropriétés de l'ASGE (-165 000 €) et à la diminution de la subvention versée au CCAS (-487 681 €) liée au transfert du personnel du relais assistante maternelle et Crèche familiale.

**Chapitre 66 : Charges financières**

**642 346 €**

Il s'agit des intérêts de la dette.

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**  
**54 850 €**

**RECETTES :**

**Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté**

**1 401 437 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement disponible à la clôture de l'exercice 2010 après la mise en réserve en section d'investissement.

**Chapitre 013 : Atténuations de charges**  
**157 312 €**

**Chapitre 70 : Produits des services et du domaine**

**1 088 949 €**

### **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

**12 610 287 €**

Cette augmentation de 3,8% résulte principalement de la hausse des bases fiscales sur le produit des impôts.

Le montant de ces impôts locaux est égal à 8 468 833 € après revalorisation des bases de 2,0% en application de la loi de Finances pour 2011 et une majoration de 1% des taux.

La recette afférente aux droits de mutation est estimée à 400 000 €.

### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

**5 921 043 €**

Cette évolution à la baisse du chapitre résulte :

- d'une prévision à la baisse de la DGF – 70 K€ qui tient compte de la diminution de la population 15 862 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011 au lieu de 16 114 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- de la baisse de la subvention du département pour la crèche collective (- **91 200€**)  
Pour rappel 2009 (259 873 €) 2010 (171 000 €) 2011 (79 800 €)

### **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante**

**262 884 €**

C'est une augmentation de 5 004 € soit + 2 % qui sont basées sur les encaissements de l'année 2010.

### **Chapitre 76 Produits financiers**

**13 156 €**

Intérêts de la dette assainissement remboursés par la communauté d'agglomération.

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels**  
**245 000 €**

Ces recettes relèvent de deux organismes :

- L'aéroport d'Orly pour les nuisances des avions : 100 000 €
- Le remboursement par la communauté d'Agglomération des charges sur la voirie transférée :  
145 000 €.

### **L'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 590 628,53 euros, y compris les reports 2010 pour 667 945,22 euros en dépenses d'investissement et 886 443,39 euros en recettes d'investissement.

Le besoin d'emprunt en 2011 se situe à hauteur de 2 700 634 € pour équilibrer le budget.

### **PROPOSITIONS NOUVELLES :**

Variations sur les différents chapitres de la section :

DEPENSES					RECETTES				
CHA	2010	2011	Reports 2010	% bp/bp	CHA P.	2010	2011	Reports 2010	% bp/bp
020		218 497 €		NS					
001	1 603 266 €	1 302 018 €		NS	021	1 600 000 €	2 373 588 €		+42,9 %
040					040	350 000 €	345 000 €		-1,4 %
16	1 188 000 €	1 321 578 €		+11,3%	10	355 510 €	592 188 €		+66,6 %***
20	81 650 €	151 599 €	21 706 ,24 €	+85,7 *	1068	1 189 427 €	1 083 520 €		-8,9%
204	18 000 €	116 456 €		NS**	13	1 725 681 €	1 585 934 €	261 703,64 €	-8 ,1%
21	537 970 €	740 555 €	244 022,03 €	+33,7%	16	4 800 000€	2 705 635 €	624 739,75 €	NS
23	6 546 633 €	5 052 107 €	402 217,25 €	-22,8 %					
27	84 099€	19 869 €		-80.6 %	27	39 000 €	18 320 €		-53,0%
TOTAL	10 059 618 €	8 922 683,01 €	667 945,52 €		TOTAL	10 059 618 €	8 704 185 €	886 443,39 €	

- \*dont 100 K€ de provision pour le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- \*\* Dont 80 K€ de dépenses pour aide à l'amélioration de l'habitat
- \*\*\* Fctva en forte hausse bp 2011 442 187 € (bp 2010 273 703 €)

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT par activité

Nature de la dépense	Budget 2011	% du budget
Administration Générale Fonction 0	3 469 072 €	39,85%
Sécurité et Salubrité publiques	25 332 €	0,29%

Fonction 1		
Enseignement Formation Fonction 2	488 874 €	5,61%
Culture Fonction 3	147 115 €	1,7%
Sport et Jeunesse Fonction 4	655 960 €	7,6%
Interventions sociales et santé Fonction 5	5 900 €	0,1%
Famille Fonction 6	2 264 165 €	26,1%
Logement Fonction 7	315 200 €	3,7%
Aménagement et services urbains, environnement Fonction 8	1 318 745 €	15,2%
Action Economique Fonction 9	13 820 €	0,15%

## Les projets 2011

### CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES

218 497,87 €

### CHAPITRE 16 : Emprunts: remboursement capital

1

321 578,98 €

### CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles

151 599,00 €

Fin de l'étude sur la vidéo protection 20 K€, provision de 100 K€ pour le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la voirie, et licences pour 14 K€ .

### CHAPITRE 204 : Subventions d'équipement versées

116 456,19 €

Action en faveur de l'habitat 80 K€, avenue Grosbois 36 K€ .

### CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles

740 555,84 €

Plantation d'arbres 20 K€, divers travaux d'agencements 193 K€, installations de voirie 145K€,

Matériel et outillage de voirie 80 K€, véhicules 36 k€, matériel de bureau et informatique 109k€,

Mobilier 23 k€, autres immobilisations 132 k€.

Détail tableau en annexe

**CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours**  
**5 052 107,62 €**

**Bâtiments communaux :**

-4 Boulevard de Révillion		10 k€
-7 Boulevard de Révillion		61 k€
-9 Boulevard	de	Révillion
279 k€		
-La		ferme
48 k€		
-Travaux isolation		153 k€

**Espace Calès :**

**Maison de L' Enfance et la Famille** 2 254 k€

**Parc Privé de la ville** 235 k€

Dont 165 k€ pour la construction du logement du gardien au stade Laveau

**Marché** 12 k€

Borne Foraine+ tableau électrique

**Ecoles :** 385 K€

En autre :

**Savereau désamiantage terrasse** 3 150,00 €

**Groupe scolaire Prévert (étanchéité ,clôture,..)** 60 000,00 €

**Bois Clary (grillage côté Louis Wallé)** 16 000,00 €

**A.Dunois ( office )** 218 000,00 €

**Bâtiments sportifs :**

**Gymnase Dunois (étanchéité, toiture)** 344 335,00 € 414 K€

**Préault (menuiseries, bardage, construction hangar, ...)** 77 800,00 €

**Ecole de musique :**

**Menuiserie 3 fenêtres.** 8 K€

**Lavoir :**

37 K€

**Centre de Loisirs :**

Mises aux normes HACCP 80 k€, rampe handicapée, LCR3 toiture 72 k€. 162 K€

**Eclairage public :**

Enfouissement avenue de Grosbois, diverses réparations d'éclairage public 45 k€. 219 K€

**Voirie Communale :**

Avenue de Grosbois 250 000 euros, avenue du Parc 220 000 euros. 640K€

**Aménagement square Dunant :**

40K€

**CHAPITRE 27 – Autres Immobilisations financières**

**19 869,00 €**

Emprunt piscine 12 469,00 euros, dépôts de garanties 7 400,00 euros

**RECETTES :**

Pour équilibrer la section, sont inscrits à ce jour :

**Emprunts :**  
**2 700 634 €**

**Virement de la section de fonctionnement** **2 373 588 €**  
(1 600 000 € au bp 2010)

**Chapitre 10 :** **592 187 €**  
Dont FCTVA 442 187 € (TVA de 2010)  
TLE 150 000 €

**Chapitre 13 :** **1 585 934 €**  
Dont DDGI, DGE 127 500 €  
Amendes de police 27 000 €  
Subventions région 490 000 €  
Subvention département 263 984 €

**Chapitre 27 : Remboursement par la communauté d'Agglomération du capital  
emprunt (assainissement, piscine)**  
**18 319 €**

**Chapitre 28 : Dotation aux amortissements** **345 000 €**

**C- REPORTS 2010 : DEPENSES :**

**CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles** **21 706 €**

Licences : 3 538 €  
Etudes PLU : 18 167 €

**CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles** **244 022 €**

- Acquisition terrain avenue des chataigniers : 32 000 €
- Travaux de réseaux de voirie : 43 752 €
- Installations de voirie : 35 918 €
- Réseaux d'électrification : 69 633 €
- Matériel de voirie : 2 139 €
- Mobilier : 5 328 €
- Autres immobilisations : 244 022 €

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours** **402 217 €**

Les plus significatifs étant :

**Mairie 7, Bd Révillon :**  
Réfection toiture 24 984 €

**Espace Calès :**

Changement chaudière	14 917 €
<b>Maternelle Dunois</b>	62 501 €
<b>Office Vallou</b>	22 418 €
<b>Sanitaires Bois Clary</b>	13 763 €
<b>Chauffage Jean Rostand</b>	47 361 €
<b>Eglise</b>	83 328 €
<b>Réfection Tennis</b>	100 491 €
<b>Maison Petite Enfance</b>	17 557 €

## **RECETTES**

### **Chapitre 16 : Emprunts**

Le montant des emprunts à reporter sur 2011 est à ce jour de **624 739,75 €uros**

Cet emprunt à été contracté en fin d'exercice comptable nous permettant de bénéficier du plan de relance de l'Etat.

### **Chapitre 13 : subventions**

**261 703 €uros**

DGE	48 060 €
Région	58 567 € (Extension A.Dunois)
	45 946 € (Square des Hautes Varennes)
Département	25 268 € (Square des Hautes Varennes)
Agglomération	72 796 € (fonds de concours)
Réserve Parlementaire	11 065 € (Extension A.Dunois)

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

L'intégralité du budget et ses annexes est consultable au service comptabilité.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2011.**

La section de fonctionnement a été votée par chapitre :

DÉPENSES		RECETTES	
CHAP.	VOTE	CHAP.	VOTE
022	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	002	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
023	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	013	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
042	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	042	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
011	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	70	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
012	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	73	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
65	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	74	10 Contre : Mme YON, Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. YON, M. ABBAD, M. CRESPO, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 22 Pour
66	10 Contre : Mme YON, Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. YON, M. ABBAD, M. CRESPO, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 22 Pour	75	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
67	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	76	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
		77	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour

La section d'investissement a été votée par chapitre :

DÉPENSES		RECETTES	
CHAP.	VOTE	CHAP.	VOTE
020	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour		
001	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	021	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
040	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	040	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
16	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	10	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
20	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	1068	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
204	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	13	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
21	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	16	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour
23	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour		
27	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour	27	6 Contre : Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M.DELCOURT 1 absence : Mme GALTIER 26 Pour

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **20 - IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Le budget principal 2011 est équilibré, en section de fonctionnement, par un produit fiscal de 8 468 833€.

Il est proposé d'adopter les taux ci-dessous pour l'année 2011 :

· **Taxe d'habitation = 20,61% ; 19,61 % (2010)**

- Foncier bâti = 20,51% ; 19,51% (2010)
- Foncier non bâti = 73,65% ; 72,65 % (2010)

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux de la fiscalité locale.**

*Accord du Conseil municipal :*

*22 pour  
10 contre (Mme YON, M. YON, M. ABBAD, M. CRESPO, Mme MIDOHOUNGBE,  
Mme DE SOUSA,*

*M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. FOGEL, M. DELCOURT)*

*1 abstention (Mme GALTIER)*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **21 - TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

La taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe sur la publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux, prévues à l'article 1584 du CGI est perçue directement au profit des communes de plus de 5 000 habitants.

Les communes qui perçoivent directement la taxe communale peuvent délibérer pour l'application de réductions ou d'exonérations.

Il vous est proposé d'appliquer le taux maximum légal soit 1,20%, identique à celui appliqué actuellement.

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX – ANNEE 2011 - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions et la liste des organismes bénéficiaires permettant l'engagement juridique de ces crédits.

Pour l'année 2011, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>FONCTION</b>	<b>COMPTE</b>	
020	6574	
<b>Associations Scolaires</b>		
F.C.P.E. BUDE		200,00 €
F.C.P.E. DUNOIS		500,00 €
F.C.P.E. BOIS CLARY		1 200,00 €
F.C.P.E. PREVERT		300,00 €
Ensemble J. Prévert		200,00 €
P.E.E.P Boissy		800,00 €
APEI BSL		300,00 €
	<i>Total</i>	<i>3 500,00 €</i>
<b>FONCTION</b>	<b>COMPTE</b>	
025	6574	
<b>Associations Patriotiques</b>		
U.N.C.		400,00 €
F.N.A.C.A.		400,00 €
A.C.P.G.-C.A.T.M.		400,00 €
UNC participation repas du 11/11 :		500,00 €
	<i>Total</i>	<i>1 700,00 €</i>
<b>Associations à caractère social</b>		
Croix Rouge		1 850,00 €
Vie Libre		305,00 €
Amicale des anciens Sapeurs Pompiers		75,00 €
La Lampe Magique		300,00 €

Prévention Routière	350,00 €
OYE 349	600,00 €
Comité Boisséen du Mouvement de la Paix	200,00 €
Association du quartier LE PROGRES	300,00 €
Groupement de défense sanitaire des abeilles	400,00 €
Amopa 94	100,00 €
Amicale des locataires C.L.C.V. La Haie Griselle	300,00 €
<i>Total</i>	4 780,00 €
<b><u>FONCTION</u></b>	<b><u>COMPTE</u></b>
30	6574
<b><u>Associations Culturelles et de Loisirs</u></b>	
Bibliothèques de Boissy	8 700,00 €
Amicale des Agents Communaux (A.D.A.C.)	6 000,00 €
BSL Orchestra	10 500,00 €
Choeur Francis Poulenc	1 800,00 €
Géologues Amateurs Franciliens	1 370,00 €
Ass.Peintres en Herbes	400,00 €
A.S.B.	200,00 €
Ombre et Lumiere	1 100,00 €
E.N.V.I. Double Dièse	300,00 €
Université Inter-âges	1 500,00 €
Echec et Stratégie	100,00 €
Les amis de Léo en val de Marne	1 000,00 €
Nuits orientales	300,00 €
Club Arc en Ciel	400,00 €
<i>Total</i>	33 670,00 €
<b><u>FONCTION</u></b>	<b><u>COMPTE</u></b>
40	6574

<b><u>Associations Sportives</u></b>		
Football Club de Boissy		25 500,00 €
Boissy Cyclo Club		1 700,00 €
Club des Boulistes Boisséens		1 800,00 €
Judo Club de Boissy		2 700,00 €
Aikido Club Boisséen		650,00 €
Club Athlétique Boissy Hand ball		16 000,00 €
Boissy Cross		780,00 €
Association Sportive Collège Budé		400,00 €
Olympic Gym		12 000,00 €
Tae Kwon Do Dojang		2 300,00 €
Boissy Basket Ball		13 000,00 €
Boissy Triathlon		650,00 €
Football de table		750,00 €
Messenger de Boissy		400,00 €
Association Bouje		3 000,00 €
Majo Rêve de Boissy		500,00 €
Alliance Football club		500,00 €
Karaté Shukokai		1 000,00 €
BTBC Bien dans sa tête bien dans son corps		350,00 €
	<b><i>Total</i></b>	<b>83 980,00 €</b>
<b><u>FONCTION COMPTE</u></b>		
<b>20</b>	<b>65738</b>	
Participations projets scolaires		
Collège Dunois		1 500,00 €
Collège Cendrars		1 500,00 €
Ecoles participation 5 €/enfant		8 730,00 €
	<b><i>Total</i></b>	<b>11 730,00 €</b>

<u>FONCTION</u>	<u>COMPTE</u>	
520	657362	192 319,97 €
Centre Communal d'Action Sociale		
<b>Total</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>331 679,97</b>

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les subventions allouées aux associations et établissements publics.**

*Accord du Conseil municipal :*

*31 pour*

*2 abstentions (Mrs FOGEL et DELCOURT)*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

### **23 - RECOURS A L'EMPRUNT 2011 - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Afin de financer les investissements 2011, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour un montant de 2 700 634 €.

Il est demandé d'autoriser M. Le Maire de recourir à l'emprunt et de signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Les membres de la commission administration générale et finances du 14 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le montant du recours à l'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires.**

*Mme YON, Mme MIDOHOUNGBE, Mme DE SOUSA, M. URBAIN, M. VILLENEUVE, M. YON, M. ABBAD, M. CRESPO ne prennent pas part au vote.*

*Accord du Conseil municipal :*

*22 pour*

*2 contre (Mrs FOGEL et DELCOURT)*

*1 abstention (Mme GALTIER)*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## 24 - DENOMINATION DES VOIES ET PARKINGS - *RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD*

Suite à l'étude réalisée pour la signalétique de la Haie Griselle et afin d'avoir une cohérence dans les dénominations, il convient que toutes les voies supportant une circulation auto se nomment rue et que toutes les voies piétonnes se nomment allées.

A ce titre, il est proposé de modifier les appellations suivantes :

- De dénommer :

- ❖ Le chemin des écoliers : **allée des écoliers**
- ❖ La rue Pablo Picasso : **allée Pablo Picasso**.

- De dénommer :

- ❖ Le parking avenue du Charles de Gaulle devant le complexe sportif : **parking Maurice Préault**
- ❖ Le parking situé dans le complexe sportif Maurice Préault dont l'accès se fait par la RN 19 : **parking du Stade**.

- De dénommer :

- ❖ le passage traversant l'espace Murat boulevard de la Gare : **Passage Murat**

- De dénommer :

- ❖ la voie de liaison entre l'Allée des FFI et la zone d'activité nouvellement créée par les travaux de la RN19 : **rue des Sablons**, celle-ci se trouvant dans le prolongement naturel de cette rue.

- De dénommer :

- ❖ le square de la Mairie : **Lauda-Königshofen Garten** dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage de la ville avec Lauda-Königshofen.

Les membres de la commission affaires techniques du 7 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal de donner un accord sur les nouvelles dénominations.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## 25 - DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX (DETR) - *RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD*

La commune est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), nouvelle dénomination de la DGE (dotation globale d'équipement) pour l'année 2011.

Lors de la commission de décembre dernier, a été présentée la réfection de l'avenue du Parc pour un montant des travaux prévisionnel de 220 000€ TTC, soit 183 946,49€ HT.

Il est proposé que la réfection de cette rue soit instruite dans le cadre de la programmation de la DETR.

Un dossier doit être déposé en préfecture avant le 1<sup>er</sup> avril 2011 avec les documents suivants :

- ❖ Notice explicative
- ❖ Délibération du Conseil Municipal
- ❖ Plan de financement prévisionnel
- ❖ Devis descriptif détaillé
- ❖ Echancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- ❖ Attestation de non-commencement

Le montant de la subvention maximale envisageable est d'environ 45% du montant HT des travaux, soit 82 775,93 € pour les travaux de réfection de l'avenue du Parc.

En 2010, les travaux HACCP de l'école Vallou ont été subventionnés à hauteur de 68 600€ pour un coût estimé de l'opération de 182 200€ HT, soit à hauteur de 37%.

Les membres de la commission affaires techniques du 7 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal de solliciter la DETR pour le financement d'une partie des travaux de réfection de l'avenue du Parc.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **26 - AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRETE PAR LA VILLE DE SUCY-EN-BRIE - RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

Le plan local d'urbanisme de la ville de Sucey-en-Brie a été arrêté lors du conseil municipal du 20 décembre 2010.

Les pièces constitutives du PLU sont :

- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- le rapport de présentation
- le règlement
- le plan de zonage
- les annexes

Le service Urbanisme a porté son attention sur les zones frontalières avec Boissy-Saint-Léger, constituées par le parc d'activités de la Haie Griselle, le domaine du Piple et le quartier du Bois-Clary.

Le projet de PLU arrêté par la ville de SUCY-EN-BRIE n'apporte aucune orientation susceptible d'être incompatible avec les règles établies de notre projet de PLU qui doit être arrêté prochainement.

Les membres de la commission affaires techniques du 7 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la ville de SUCY-EN-BRIE.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **27 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE REFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS SITUES AU STADE LAVEAU - RAPPORTEUR MONSIEUR CHAVINIER**

Le 21 juillet 2010, la ville a conclu avec la société SERPEV un marché de réfection de deux terrains de tennis situé au stade Laveau. Il s'agissait de transformer la surface des terrains en enrobé résine pour extérieur (type greenset). Le montant des travaux s'élevait à 97 671,34 € T.T.C.

Des essais de portance ont révélé la nécessité de travaux supplémentaires sur la structure du fond de forme afin d'obtenir une portance de 30 mpa, conformément à la norme en vigueur.

L'avenant n°1 au marché pour ces travaux s'élève à 13 814,10 € T.T.C.

Le montant du marché est donc porté à 111 485,44 € T.T.C.

La plus-value s'élève à 14, 14 % du marché initial.

Les membres de la commission affaires techniques du 7 mars 2011 ont émis un avis favorable.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de réfection de deux courts de tennis situé au stade Laveau pour un montant de 13 814,10 € T.T.C.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **28 - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE CENTRALE - LOTS N°7 "POISSONS ET PRODUITS DE LA MER " ET N°10 "BOISSONS" - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD**

Le 2 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le maire à lancer une consultation et à signer les marchés des lots de denrées alimentaires suivants :

Lot	Désignation
1	Produits laitiers et ovo produits
2	Conserves en boîtes, produits d'épicerie, biscuiterie, huiles alimentaires
3	Produits surgelés
4	Viande fraîche de boucherie sous vide
5	Viande de porc fraîche et charcuterie
6	Volaille fraîche
7	Poisson et produits de la mer
8	Fruits et légumes frais
9	Pain frais et viennoiseries

Il s'agit de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum. Le montant total est estimé à 400 000 € TTC par an.

Le marché du lot n°7 "Poissons et produits de la mer" n'a pas été reconduit car le titulaire n'était plus en mesure de fournir ses produits sans compromettre l'équilibre économique de l'entreprise. Il a proposé par erreur des prix inférieurs à ses coûts de revient. Le lot n°10 "Boissons" est un nouveau lot.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE et au BOAMP le 14 janvier 2011

Ces lots 7 et 10 ont une durée d'une année reconductible deux fois. Trois entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 mars 2011, a attribué le marché du lot n°7 "Poissons et produits de la mer" à l'entreprise DAVIGEL sise à DIEPPE (76201). La commission a également attribué le marché du lot n°10 "Boissons" à l'entreprise GUINAND DISTRIBUTION sise à LA FERTE GAUCHER (77320). Leur offre était la plus économiquement avantageuse au regard des critères de sélection définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (qualité des produits, prix, et délai de livraison).

**Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer les marchés ainsi que tous les documents afférents à cette consultation.**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.*

*En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

## **29 - ITINERAIRES LOCAUX SOUMIS A L'ECO-REDEVANCE POIDS-LOURD - RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

**Vu** le courrier en date du 6 mai 2010, du ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer sollicitant l'avis du Conseil général du Val de Marne sur le réseau routier départemental susceptible d'être soumis à l'éco-redevance poids-lourds,

**Vu** la délibération du Conseil Général du 28 juin 2010,

**Vu** la délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 12 juillet 2010, demandant à l'Etat l'élargissement de la liste des itinéraires routiers concernés et en établissant le détail,

**Vu** le courrier en date du 10 septembre 2010 du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer transmettant au Président du Conseil Général un projet de décret relatif à la consistance du réseau routier local soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transports de marchandises,

**Considérant** que ce projet ne tient aucun compte de l'avis, rendu à l'unanimité, du Conseil Général du Val-de-Marne sur ledit réseau et se contente de reprendre en tout point le projet initial,

**Considérant** le risque, si le projet de décret est publié en l'état, de déport du trafic des poids-lourds des voies assujetties aux voies qui ne le seront pas,

**Considérant** le risque pour Boissy-Saint-Léger, déjà saturé par le trafic routier aux heures de grande circulation de voir ce trafic augmenter,

### **Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **INSISTE** sur les risques d'effets, induits par le dispositif envisagé par l'Etat, de transfert du trafic des poids-lourds dans la traversée du département et de la ville de Boissy-Saint-Léger vers des voies non prévues à cet effet,

Article 2 : **SOULIGNE** qu'un tel phénomène irait à l'encontre des objectifs même de l'éco-redevance et du Grenelle de l'environnement,

Article 3 : **DEMANDE** à l'Etat de réexaminer le projet de décret sus-visé et de prendre en compte les demandes de complément que le Conseil Général du Val-de-Marne a formulées les 28 juin et 12 juillet 2010.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.  
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

### **30 - Question diverse de Monsieur FOGEL :**

« Le commerce « Presse Tabac Cadeaux » du Centre Commercial vient de fermer. Encore un. Plus que tout autre, ce commerce, par nature, attire bon nombre de clients. Il participe activement à la vie locale et donc, c'est encore un peu d'âme que ce Centre vient de perdre.

Bien que nous connaissions toutes les difficultés que ce Centre cumule (financières, d'accueil des clients, de relations entre actionnaires, de baux élevés, etc...), et après

maints projets tous plus beaux et plein d'avenir, nous souhaiterions connaître les dernières informations.

Toujours plus vide, toujours plus inquiétant, que peut-on espérer demain pour le Centre Commercial Boissy 2 ? »

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

« Monsieur Fogel, chers Collègues,

Nous nous intéressons tous à la vie et à l'avenir du Centre Commercial.

Pour autant, je ne crois pas que les élus(es) soient bien avisés(es) de véhiculer ou de colporter des images négatives par des commentaires plus ou moins acides. Oui, ce Centre Commercial est indispensable aux Boisséens, il participe à la vie locale, il crée du bien social.

De là à dire, parce qu'un problème de gestion a contraint le locataire du commerce de Presse et de Tabac à baisser le rideau, que le Centre vient de perdre son âme ; je ne vous suivrai pas sur ce terrain Monsieur FOGEL !

Dans les faits, la direction du groupe Casino, a fait savoir que ce commerce devrait être repris dès la fin du mois de Mars. Il ne faut donc pas sur-réagir à chaque évènement.

Les copropriétaires ont réinvesti plusieurs dizaines de milliers d'Euros pour refaire les plafonds suspendus, les éclairages. Le système incendie a été mis aux normes, les caméras de protection vont être remplacées. Casino a adhéré au Club des Entreprises que nous venons de créer, c'est un partenaire économique qui s'investit dans la vie locale et les relations avec le Centre Commercial n'ont jamais été aussi bonnes, nous y organisons depuis 2 ans le Forum de l'Emploi avec un prêt gratuit des locaux.

Nous travaillons toujours à la mise en place de portes sectionnelles pour faciliter l'accessibilité au Centre, ainsi qu'à la perspective du remplacement de l'escalier mécanique vers la gare de RER.

Vous aurez aussi observé que, dans le cadre de l'élaboration de notre PLU, nous avons affecté à l'emprise du Centre, ses délaissés et certains terrains autour dont ceux de RFF ; une classification permettant d'envisager à l'avenir une requalification ou une reconstruction.

En attendant, il nous paraît souhaitable de soutenir concrètement son activité, notamment les élus(es), en y réalisant nos achats ce que je fais à titre personnel et vous incite à faire vous-même et à inviter les Boisséens à faire en communiquant de manière positive sur l'image du Centre. N'affirmez pas des choses fausses notamment sur sa santé financière qui se trouve meilleure aujourd'hui ou sur ses supposées difficultés elles aussi moins grandes.

Je ne comprends pas votre attitude et votre dramaturgie qui vous fait écrire « toujours plus vide », « toujours plus inquiétant » ; c'est contre productif et « toujours aussi stérile » comme vous diriez. Je le regrette et nous continuons de travailler sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h50.**